

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Benoît BORDAT	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mme Claude DARCIAUX	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEPLACEMENTS**Mise en oeuvre de la billettique sur le réseau Divia et évolutions de la gamme tarifaire****I. Le système billettique**

En 2008, le Grand Dijon a décidé de s'équiper d'un système billettique afin de remplacer le système de billetterie actuel utilisé sur le réseau Divia, et dont les équipements de validation et les fonctionnalités générales sont aujourd'hui obsolètes.

Un groupement de commande Grand Dijon / Conseil général de la Côte d'Or a été constitué en février 2010 pour aboutir selon une procédure négociée, à deux marchés distincts pour un même fournisseur. Le marché pour le Grand Dijon a été notifié le 12 novembre 2010 à la société VIX Technology (anciennement nommée ERG, et basée à Besançon).

Le système billettique prévu est conçu autour d'une solution « sans contact » (tickets et cartes) pour l'ensemble de la grille tarifaire.

Il s'appuiera sur un réseau de distribution moderne ainsi que sur des équipements de vente, de rechargement et de validation embarqués, à même de traiter les titres monomodaux et multimodaux portés sur des cartes ou billets sans contact.

Ainsi, dans le respect de l'interopérabilité régionale (charte d'interopérabilité régionale signée en 2006, Référentiel Fonctionnel Commun, documents régionaux d'interopérabilité et convention cadre signée en 2010 entre toutes les AOT de la Région Bourgogne) le système proposé permettra de couvrir les déplacements sur :

- les 2 lignes de tramway
- le réseau de bus urbain (services réguliers, à la demande, et scolaires)
- le service « Diviacès » dédié aux personnes à mobilité réduite
- les parkings relais prévus à certaines stations du réseau.

Les objectifs et ambitions du Grand Dijon dans ce projet sont :

- proposer aux usagers un système de commercialisation de Divia moderne, pratique, et rapide d'usage
- mettre en place une gestion structurée et sécurisée des flux financiers liés à la vente des titres.
- Participer au développement de l'interopérabilité et de l'inter-modalité entre les différents réseaux de transports collectif de la Région Bourgogne.
- Lutter contre la fraude (en croissance actuellement compte tenu notamment de l'obsolescence des valideurs de titres)
- Faciliter l'acte d'achat des titres de transports
- Maîtriser les coûts d'acquisition et de développement du système,
- Changer les habitudes de consommation en introduisant le principe de supports réutilisables pour les billets comme pour les abonnements, contrairement aux coupons jetables actuellement en vigueur.
- Combiner le système billettique au SAEIV actuellement existant (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur).
- Mieux connaître les habitudes et usages du transport collectif sur le territoire de l'agglomération permettant d'adapter ou d'optimiser le réseau en fonction des besoins.
- Appliquer les règles de confidentialité et de respects des libertés énoncées par la CNIL.
- Développer à terme la compatibilité du système billettique du réseau Divia avec d'autres équipements et services de l'agglomération (stationnement en ouvrage, en surface, parc-relais, piscine olympique, service Velodi,...).

Le support de titre réutilisable ainsi que les éventuels supports de rechargement seront payants pour l'utilisateur selon le principe suivant (tableau 1) :

Supports de titre ou support de rechargement	Billet Contact	Sans Carte	Clé USB	Cible de recharge
Chargements possibles sur le support	- Pass 1 heure - Carte 10 +1 voy - Pass 24 heures	Tous les titres	Tous les titres	Permet de charger tous les titres via Internet
Prix à la vente	0.30 €	5 €	15 €	10 €

La date de mise en service du système billettique est prévue le **21 mai 2012**, et s'accompagnera d'un changement d'usage ; en effet, les voyageurs seront invités à monter dans les bus par la porte avant afin de procéder systématiquement à la validation de leur titre de transport. Les personnes à mobilité réduite pourront utiliser la porte accessible située au centre du véhicule (rampe, emplacement pour fauteuil et poussettes...) qui sera aussi équipée d'un valideur.

Le Maître d'œuvre du projet (Keolis Dijon dans le cadre de la Délégation de Service Public de gestion du réseau Divia) a prévu un plan de communication et de promotion. Plusieurs actions seront donc mises en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2012 ayant toutes comme objectifs d'informer sur les évolutions tarifaires à venir, et de munir les usagers d'un support en amont du déploiement du système :

- Mise en ligne d'un site internet dédié : www.diviabillettique.fr (permettra de personnaliser sa future carte)
- Diffusion d'un journal d'information à bord des véhicules et aux principaux arrêts du réseau
- Affichage à bord et sur les bus, habillage de l'agence Divia située Place Grangier
- Circulation du « Divia Bus Tour » dans les quartiers et communes de l'agglomération
- Gratuité de la Carte Sans Contact pour tous les demandeurs le temps du déploiement du système.

En parallèle de cette modification sur la forme de la commercialisation, le Grand Dijon a pour projet de modifier la structure même de la tarification.

II. Les évolutions tarifaires de Divia

Dans un double souci de maîtrise de la dépense publique et d'équité sociale, le Grand Dijon souhaite proposer une nouvelle structure de la gamme tarifaire Divia. Cette évolution s'effectuera en plusieurs étapes :

1) 21 mai 2012, réévaluation du prix des titres occasionnels

L'objectif de cette réévaluation des titres occasionnels est multiple :

- Revenir à un niveau de prix proche mais toujours inférieur en moyenne aux autres agglomérations de taille et de réseaux comparable (moyenne à 1.30€ pour les autres réseaux). Il est rappelé que le prix de 1.00€ actuellement en vigueur n'a pas été augmenté depuis 2008.
 - Augmenter les recettes voyageurs et donc diminuer la contribution versée à Keolis Dijon dans le cadre de sa DSP.
 - Fidéliser la clientèle occasionnelle du réseau en l'orientant vers des abonnements mensuels ou annuels.
- Diminuer la volumétrie des ventes effectuées à bord des bus : réduire le montant de l'empoché des conducteurs et donc réduire les risques d'agressions, et augmenter la vitesse commerciale du réseau (il est rappelé que plus la vitesse commerciale d'un réseau est importante, plus le réseau est attractif, concurrentiel à la voiture particulière et moins onéreux pour la collectivité, puisque pour faire un nombre de kilomètre identique, il faut moins de moyens techniques et humains)

Au 21 mai 2012, il est donc prévu une réévaluation du billet unitaire (Pass 1 heure) :

- Le « Pass 1 heure » = **1.20€**

Tous les titres indexés sur le prix du « Pass 1 heure » sont donc impactés. Le tableau récapitule l'ensemble des titres impactés et leur nouveau tarif (tableau 2).

	Prix actuel	Prix au 21/05/2012
Pass 1 heure	1,00 €	1,20 €
Pass 24 heures	3,40 €	3,60 €
Pass 48 heures	5,95 €	6,30 €
Pass 72 heures	7,65 €	8,10 €
Carte 10 +1 voyages plein tarif *	9,00 €	12,00 €
Carte 10+1 voyages tarif réduit *	6,00 €	8,00 €
Carte 10+1 voyages CMU *	4,50 €	6,00 €
Chèque Diviaccès 20 voyages	20,00 €	24,00 €
Chèque Diviaccès 40 voyages	40,00 €	48,00 €

*Il est à noter que la carte 10 voyages actuellement en vigueur au prix de 9 voyages, devient la carte 10+1 voyages. La réduction est donc dans le fait d'offrir un voyage supplémentaire.

- Un titre vendu plus cher à bord des bus :

Sur le même principe que ce qui a été mis en place sur le réseau TCL de l'agglomération lyonnaise, il est proposé une surévaluation du prix du billet lorsque celui-ci est vendu à bord.

En conséquence, le prix du « Pass 1 heure » sera variable en fonction du canal de vente, et de la possession ou non d'un support par le client (tableau 3) :

Canal de vente				
Prix	A bord des bus	Agence Comm.	Distributeurs Automatiques de Titres (DAT)	Dépositaires
Client possède un support	1,50 €	1,20€	1,20€	1,20 €
Client ne possède pas de support	1,80 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €

2) 1er juillet 2012 : Augmentation conventionnelle liée à l'inflation

Dans le cadre de la DSP 2010-2016, il est prévu une augmentation tarifaire compte tenu de l'inflation.

Comme le prévoit le contrat, les hypothèses d'augmentation seront proposées par le délégataire en mars 2012 ; cette année, seuls les abonnements seront concernés par cette augmentation conventionnelle.

3) 1^{er} janvier 2013 : mise en service d'une gamme tarifaire dite « solidaire » ou « équitable ».

Pour compléter et finaliser les évolutions structurelles de la gamme tarifaire de Divia, le Grand Dijon souhaite instaurer un système de tarification « solidaire » dont les objectifs sont les suivants :

- Poursuivre le principe mis en œuvre avec la carte « 5/17 ans », en proposant un tarif en fonction de la situation financière de la personne et non pas de son statut (ex : une personne au chômage peut avoir des revenus confortables par ailleurs)

- Proposer un prix d'abonnements réellement attractif pour les familles les plus modestes
- Avoir un prix maximal de l'abonnement dans la moyenne des autres villes de France dotées d'un tramway (40,00 €), mais plus faible que les villes de France ayant déjà mis en œuvre une tarification « solidaire » (exemple de Grenoble avec un abonnement à 45,30 €)
- Ouvrir cette gamme « solidaire » aux usagers sans condition de résidence dans l'agglomération
- Compléter les gratuités actuellement en vigueur.

La grille tarifaire suivante sera proposée en fonction des quotients familiaux des usagers (tableau 4) :

	<i>Quotient familial mensuel</i>			
	+ 900 €	650 € à 899 €	450 € à 649 €	Moins de 450 €
Taux de réduction			50 %	75 %
Moins de 5 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
5 à 17 ans	12,00 €	gratuit	gratuit	gratuit
18 à 25 ans	30,00 €	30,00 €	15,00 €	7,50 €
26 ans et plus	40,00 €	40,00 €	20,00 €	10,00 €

Il est proposé de maintenir les gratuités actuellement en vigueur en modifiant néanmoins certains critères d'attribution et en harmonisant le circuit de distribution :

Rappel de la situation actuelle.

Le grand Dijon accorde la gratuité des transports aux catégories suivantes :

- Anciens combattants de plus de 65 ans sans condition de ressources
- Personnes Agées de plus de 65 ans sous condition de ressources
- Demandeurs d'emploi sans condition de ressources
- Aveugles et accompagnateurs sans condition de ressources
- Enfants de moins de 5 ans sans conditions de ressources du foyer
 - Jeunes de 5 à 17 ans sous condition de ressources du foyer

Un tableau en annexe (tableau 5) récapitule les évolutions proposées en matière de gratuité sur le réseau Divia.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission des Déplacements

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'émettre** un avis favorable sur les évolutions liées à la modernisation du système de vente de titres du réseau Divia, telles qu'elles sont décrites ci-dessus
- **d'autoriser**, à compter du 21 mai 2012, la vente des supports rechargeables (tableau 1)
- **d'autoriser**, à compter du 21 mai 2012, la hausse du prix du ticket unité et des titres indexés (tableau 2)
- **de créer**, à compter du 21 mai 2012, un ticket unité dont le prix est majoré à bord des bus urbains (tableau 3)
- **d'autoriser** la création d'une gamme tarifaire solidaire sur les abonnements au 1er janvier 2013 (tableau 4)
- **de fixer**, à compter du 1er janvier 2013, les modalités d'évolution des gratuités tel qu'elles sont indiquées dans le tableau 5.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à l'exécution de la présente délibération